

## Ecouter - Renseigner -Servir

Assemblée générale de l'ADMR d'Eauze-Cazaubon



Ecouter - Renseigner -Servir

Ces trois mots ont été prononcés par Pierrette Menal, présidente départementale de l'ADMR, en ouverture de l'Assemblée générale de ladite association.

Durant l'année 2014, le service d'aide et d'accompagnement à domicile est intervenu auprès de 286 clients-usagers répartis sur 36 communes ; le total de ces interventions s'est chiffré à quelques 60.619 heures ; ces chiffres démontrent une augmentation de 20 % par rapport à 2013 et qui ont été réalisés par 97 personnels d'intervention. Les prestations réalisées couvrent tous les besoins de la vie quotidienne.

Il faut souligner que le nombre de clients est beaucoup plus élevé à Eauze (132), Cazaubon/Barbotan (39), Lannepax (11), Estang (13) et Réans (10) mais bien souvent les déplacements des personnels se font pour une personne, deux ou 3 et c'est dans ce contexte que les trois mots prononcés par la présidente prennent toute leur valeur.

Le service de soins infirmiers à domicile a pris en charge 51 patients répartis sur 12 communes ; cela a généré 11.182 interventions à domicile qui ont été réalisées par 8 aides soignantes sous la direction d'Emilie Abadie. Le taux de remplissage a été de 98%, ce qui pousse E. Abadie à regretter que 33 places soient, seulement, financées sur les deux cantons alors que la demande augmente chaque jour.

Alors la présidente Menal a entièrement raison lorsqu'elle martèle avec force que l'ADMR c'est aussi le maintien des liens en milieu rural ; cela ne se résume pas seulement à cela puisque l'ADMR du Gers ne compte pas moins de 534 salariés qui sont à l'écoute des 2.330 clients usagers qui bénéficient ainsi de 365.000 heures d'activités. Inutile de préciser que l'ADMR ne bénéficie d'aucune subvention et que cette association s'autofinance totalement. Pour preuve le compte de résultat de l'ADMR Eauze/Cazaubon qui fait ressortir un compte de résultat nettement positif avec une ligne qui doit donner à réfléchir ; en effet, ce ne sont pas moins de 851.867 € qui sont versés en salaires et charges sociales.

Ainsi l'ADMR qui va fêter son 70ème printemps puisque créée en 1945 compte 3.300 associations locales, 717.200 clients, 103.000 salariés et 110.000 bénévoles (que ferait on sans ces bénévoles ?).

Un cri unanime concerne la dématérialisation des CESU qui est gratuite dans les Hautes Pyrénées et pas dans le Gers (!!!) ; ce véritable panier de crabes démontre ainsi une véritable situation ubuesque qu'il serait temps de simplifier de la part du Conseil Général du Gers.

G. Sempéré